

Le 22 mars 2013

JORF n°010 du 12 janvier 2013

Texte n°34

DECRET

Décret n°2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n°2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique et le décret n°2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique

NOR: EFIS1124652D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le règlement (CE) n°223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes et abrogeant le règlement (CE, EURATOM) n°1101/2008 relatif à la transmission à l'Office statistique des Communautés européennes d'informations statistiques couvertes par le secret, le règlement (CE) n°322/97 du Conseil relatif à la statistique communautaire et la décision 89/382/CEE, EURATOM du Conseil instituant un comité du programme statistique des Communautés européennes ;

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n°2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique ;

Vu le décret n°2009-318 du 20 mars 2009 modifié relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique ;

Vu le décret n°2012-479 du 12 avril 2012 relatif au délégué interministériel aux Archives de France et au comité interministériel aux Archives de France ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2009-250 du 3 mars 2009 - art. 1 (VD)
- Modifie Décret n°2009-250 du 3 mars 2009 - art. 2 (VD)
- Modifie Décret n°2009-250 du 3 mars 2009 - art. 5 (VD)
- Modifie Décret n°2009-250 du 3 mars 2009 - art. 8 (VD)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - CHAPITRE IV : LE COMITE DU LABEL DE LA STATISTI... (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 10 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 11 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 12 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 14 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 15 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 16 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 17 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 2 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 20 (VD)
- Abroge Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 21 (VT)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 22 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 27 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 3 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 5 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 7 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 8 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 9 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 (VD)
- Modifie Décret n°2009-318 du 20 mars 2009 - art. 1 (VD)

Article 3

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant celui de sa publication.

Les procédures et travaux en cours à cette date au sein de l'Autorité de la statistique publique, du Conseil national de l'information statistique et de ses instances, du comité du secret statistique et du comité du label de la statistique publique se poursuivent dans le cadre fixé par les dispositions du présent décret.

Les dispositions du 13° de l'article 2 s'appliquent au président du comité du secret statistique en fonctions à la date de publication du présent décret.

Article 4

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 10 janvier 2013.

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,
Pierre Moscovici